

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CELLULE DE GESTION

V/Référence : **DES PROJETS ET MARCHES PUBLICS « CGPMP » DE**

N/Référence : **L'OGEFREM**



OGEFREM
OFFICE DE GESTION
DU FRET MULTIMODAL

Le Directeur Général ;

Vu la Constitution, spécialement en son article 92 ;

Vu la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, spécialement en ses articles 13 et 83.

Vu l'Ordonnance n° 17/040 du 13 juillet 2017 portant nomination d'un Directeur Général de l'OGEFREM ;

Vu la Loi n°08/007 du 07 juillet 2008 portant dispositions Générales relatives à la transformation des Entreprises Publiques ;

Vu la Loi n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions Générales applicables aux Etablissements Publics en ses articles 5 et 34 ;

Vu le Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics « CGPMP »,

Considérant l'urgence et la nécessité ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont nommés à la Commission de Passation des Marchés et au Secrétariat Permanent de la CGPMP aux fonctions ci-dessous, au regard de leurs noms :

1. Commission de la Passation des Marchés :

- *Mr MATOKU MONGOY* : Représentant de l'Autorité Contractante / Membre ;
- *Mr BOLONDO IKOTE* : Responsable du Service Bénéficiaire de l'Autorité Contractante / Membre ;
- *Mr KANINDA MUKUNA* : Responsable du Service Juridique / Membre ;
- *Mme NGUDIA TSHIMANGA* : Responsable des Services administratifs et Financiers de l'Autorité Contractante / Membre ;
- *Mme LEWU KINDOMBA* : Déléguée du Service Bénéficiaire / Membre ;

M.V.L.

2. Secrétariat Permanent :

N°	NOMS	FONCTIONS	Grades
1	Mr. WABATINGA KAILA	Secrétaire Permanent	Directeur
2	Mr. LUTUNDULA LOKADI	Secrétaire Permanent Adjoint	Sous-Directeur
3	Mr. MBAKI MATTHIEU	Assistant Secrétaire Permanent	Chef de Service Principal
4	Mr. LEMBIHO SAMBA	Assistant Administratif	Chef de Service Principal
5	Mr. KASONGO MEDI	Assistant Technique	Sous-Directeur
6	Mr. MUKENDI KANKOLONGO	Assistant Financier	Chef de Service Principal
7	Mr. WILONDJIA WABILIMA	Chargé de la préparation des projets et des marchés publics	Chef de Service adjoint
8	Mr. MASUKA MUTAMBA	Chargé de Passation des Marchés	Chef de Bureau Principal
9	Mr. NSHOMBO CHUBAKA	Chargé des opérations Budgétaires	Sous-Directeur
10	Mr. TSHIMANGA BAKAMUBIA	Chargé de contrôle et suivi de l'exécution des Marchés et gestion des contrats	Chef de Service Principal
11	Mme. OLENGA LUPUNGU	Première assistante chargée de la préparation des projets et des marchés publics	Chef de Service Principal
12	Mme. NTARIBA GLODIE	Deuxième assistante chargée de la préparation des projets et des marchés publics	Chef de Bureau Adjoint
13	Mme MUHANZU MALISE	Première assistante chargée de Passation des Marchés	Chef de Bureau Adjoint
14	Mme NGONDA MUKAMASIA	Deuxième assistant chargé de Passation des Marchés	Chef de Service Principal
15	Mr. BASEA IBAMBI	Premier assistant chargé des opérations budgétaires	Chef de Bureau Principal
16	Mr. LOHOMBO LOKETO	Deuxième assistant chargé des opérations budgétaires	Chef de Bureau Adjoint
17	Mr. KIBWILA KABAMBA	Premier assistant chargé de contrôle et suivi de l'exécution des marchés	Chef de section
18	Mr. KAPONGO MITENGA	Deuxième assistant chargé de Contrôle et Suivi de l'exécution des Marchés	Chef de Service Principal
19	Mr. LUMPUNGU OLEKA	Chargé de gestion des courriers	Chef de Bureau Principal
20	Mme. BAMULEKE AKILI	Chargée des courriers	Chef de Service Adjoint
21	Mme. KUSEKE MUTEREBOE	Chargée des courriers	Chef de Bureau Adjoint

Article 2 :

- a) Les Membres de la Commission de Passation des Marchés bénéficient d'un jeton de présence dont le montant est fixé conformément au barème de collation en vigueur en la matière ;
- b) Les membres du Secrétariat Permanent bénéficient d'une prime mensuelle permanente prévue par le Ministère du Budget et dont le montant est fixé par la Direction Générale de l'entreprise selon le barème de prime en application.

Article 3 :

En application des dispositions du Décret portant création, organisation et fonctionnement de la CGPMP, la Commission de Passation des Marchés est composée de 6 membres.

Le Président de la Sous-commission d'Analyse des offres est sans voix délibérative ;

Article 4 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision.

Fait à Kinshasa, le 27 MARS 2026

MAYELE SAMBA Emmanuel

Directeur Général a.i.

